

**Ornge**  
**États financiers consolidés**  
*Exercice clos le 31 mars 2019*  
*(en milliers de dollars canadiens)*

|   | <b>Page</b> |
|---|-------------|
| <b>Responsabilité de la direction</b>                         |             |
| <b>Rapport de l'auditeur indépendant</b>                      |             |
| <b>États financiers consolidés</b>                            |             |
| État consolidé de la situation financière                     | 1           |
| État consolidé des résultats et des variations du déficit net | 2           |
| État consolidé des gains et des pertes de réévaluation        | 3           |
| État consolidé des flux de trésorerie                         | 4           |
| <b>Notes complémentaires</b>                                  | 5           |

## Responsabilité de la direction

---

Au conseil d'administration d'Ornge,

La responsabilité de la préparation et de la présentation des états financiers consolidés ci-joints, y compris des jugements et estimations comptables importants, selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend le choix des méthodes comptables appropriées et la prise de décisions qui ont une incidence sur l'évaluation des opérations et qui nécessitent l'exercice d'un jugement objectif.

En s'acquittant de ses responsabilités à l'égard de l'intégrité et de la fidélité des états financiers consolidés, la direction conçoit et maintient les systèmes comptables et les contrôles internes connexes nécessaires pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées, que les actifs sont protégés et que les documents comptables sont maintenus de manière appropriée afin de fournir des informations fiables pour la préparation des états financiers consolidés.

Le conseil d'administration et le comité des finances et d'audit sont principalement composés d'administrateurs qui ne sont ni des membres de la direction ni des membres du personnel de l'Organisation. Le conseil est responsable de surveiller la direction dans l'exercice de ses fonctions à l'égard de la communication de l'information financière et d'approuver les informations financières contenues dans le rapport annuel. Il incombe au comité des finances et d'audit de se réunir avec la direction et les auditeurs pour discuter des contrôles internes relatifs à la communication de l'information financière ainsi que des questions d'audit et d'information financière. Le comité est aussi responsable de recommander la nomination des auditeurs externes de l'Organisation.

MNP SENCRL, srl a été nommé par le conseil d'administration pour effectuer l'audit des états financiers et lui faire directement rapport. Son rapport figure à la page suivante. Les auditeurs externes ont un accès libre et complet au comité et à la direction, qu'ils rencontrent périodiquement et séparément afin de discuter des résultats de leur audit.

26 juin 2019



---

**Chef de la direction**



---

**Directeur des finances**

# Rapport de l'auditeur indépendant

---

Au conseil d'administration d'Ornge,

## Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'Ornge et de ses filiales (l'« Organisation »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net, l'état consolidé des gains et des pertes de réévaluation et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée d'Ornge au 31 mars 2019, ainsi que de ses résultats d'exploitation, des variations du déficit net et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

## Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de l'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisation.

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*MNP* SENCRL, s.r.l.

Mississauga (Ontario)

26 juin 2019

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

# Ornge

## État consolidé de la situation financière

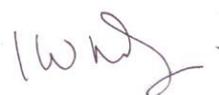
Au 31 mars 2019  
(en milliers de dollars canadiens)

|   | <b>2019</b>    | <b>2018</b>    |
|---|----------------|----------------|
| <b>Actif</b>  |                |                |
| Trésorerie  | 4 416          | 2 458          |
| Débiteurs   | 27 101         | 5 693          |
| Charges payées d'avance et dépôts   | 2 523          | 1 590          |
| Stocks (note 4)   | 7 224          | 7 357          |
| Tranche du contrat d'entretien échéant à moins d'un an (note 6)                       | 3 683          | 3 666          |
|   | 44 947         | 20 764         |
| <b>Trésorerie affectée (note 3)</b>   | <b>400</b>     | <b>400</b>     |
| <b>Immobilisations (note 5)</b>   | <b>179 156</b> | <b>177 603</b> |
| <b>Contrat d'entretien et autres contrats (note 6)</b>                                | <b>21 419</b>  | <b>24 980</b>  |
|   | 245 922        | 223 747        |
| <b>Passifs</b>  |                |                |
| <b>À court terme</b>  |                |                |
| Emprunt à court terme (note 7)  | 24 000         | 8 100          |
| Créditeurs et charges à payer (note 9)  | 20 849         | 20 043         |
| Avantages sociaux futurs (note 8)   | 1 499          | 1 368          |
| Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)                     | 9 747          | 9 213          |
| Tranche de l'obligation liée au contrat d'entretien échéant à moins d'un an (note 10) | 4 282          | 3 333          |
|   | 60 377         | 42 057         |
| <b>Dette à long terme (note 9)</b>  | <b>236 273</b> | <b>245 860</b> |
| <b>Tranche à long terme de l'obligation liée au contrat d'entretien (note 10)</b>     | <b>8 512</b>   | <b>11 980</b>  |
|   | 305 162        | 299 897        |
| <b>Engagements et éventualités (notes 13 et 14)</b>                                   |                |                |
| <b>Insuffisance, montant net</b>  |                |                |
| Insuffisance, montant net   | (59 325)       | (76 714)       |
| Gains de réévaluation cumulés   | 85             | 564            |
|   | (59 240)       | (76 150)       |
|   | 245 922        | 223 747        |

Approuvé au nom du conseil



Administrateur



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Ornge

## État consolidé des résultats et des variations du déficit net

*Exercice clos le 31 mars 2019  
(en milliers de dollars canadiens)*

|   | <b>2019</b>     | <b>2018</b>     |
|---|-----------------|-----------------|
| <b>Produits</b>   |                 |                 |
| Programme de transport médical du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario | 197 746         | 174 784         |
| Programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique ( <i>note 12</i> )    | 13 801          | 13 846          |
| Autres produits   | 5 617           | 6 394           |
|   | <b>217 164</b>  | <b>195 024</b>  |
| <b>Charges</b>  |                 |                 |
| Salaires, avantages sociaux et autres coûts de main-d'œuvre ( <i>notes 8 et 15</i> )              | 74 346          | 72 826          |
| Charges liées au transporteur et à la flotte  | 69 202          | 66 815          |
| Fournitures, installations et autres  | 15 894          | 14 860          |
| Programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique ( <i>note 12</i> )    | 13 801          | 13 846          |
| Intérêts  | 15 362          | 16 006          |
| Amortissement des immobilisations   | 11 209          | 11 340          |
|   | <b>199 814</b>  | <b>195 693</b>  |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges, avant les autres produits</b>            | <b>17 350</b>   | <b>(669)</b>    |
| <b>Autres produits</b>  |                 |                 |
| Gain sur sortie d'immobilisations, montant net  | 39              | 444             |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>                                       | <b>17 389</b>   | <b>(225)</b>    |
| <b>Déficit net à l'ouverture de l'exercice</b>  | <b>(76 714)</b> | <b>(76 489)</b> |
| <b>Déficit net à la clôture de l'exercice</b>   | <b>(59 325)</b> | <b>(76 714)</b> |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Ornge

## État consolidé des gains et des pertes de réévaluation

Exercice clos le 31 mars 2019  
(en milliers de dollars canadiens)

---

|  | 2019       | 2018       |
|--|------------|------------|
| <b>Gains de réévaluation cumulés à l'ouverture de l'exercice</b>   | <b>564</b> | -          |
| <b>Gains (pertes) de réévaluation non réalisés pour l'exercice</b> |            |            |
| Opération de change  | (479)      | 564        |
| <b>Gains de réévaluation cumulés à la clôture de l'exercice</b>    | <b>85</b>  | <b>564</b> |

---

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# Ornge

## État consolidé des flux de trésorerie

*Exercice clos le 31 mars 2019*  
*(en milliers de dollars canadiens)*

|  | <b>2019</b>     | <b>2018</b>     |
|--|-----------------|-----------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>                         |                 |                 |
| <b>Fonctionnement</b>  |                 |                 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges                             | 17 389          | (225)           |
| Amortissement des immobilisations  | 11 209          | 11 340          |
| Amortissement du contrat d'entretien et des autres contrats                      | 3 848           | 3 829           |
| Gain sur sortie d'immobilisations, montant net                                   | (39)            | (444)           |
|  | <b>32 407</b>   | <b>14 500</b>   |
| Variations des comptes du fonds de roulement                                     |                 |                 |
| Débiteurs  | (21 408)        | (990)           |
| Charges payées d'avance et dépôts  | (933)           | 664             |
| Stocks   | 133             | (634)           |
| Créditeurs et charges à payer  | 806             | 969             |
| Contrat d'entretien et autres contrats   | (130)           | (11)            |
| Avantages sociaux futurs   | 131             | 105             |
|  | <b>11 006</b>   | <b>14 603</b>   |
| <b>Financement</b>   |                 |                 |
| Avances à court terme  | 15 900          | 1 000           |
| Remboursement de capital sur la dette à long terme                               | (9 213)         | (8 706)         |
| Obligation au titre des paiements du principal aux termes du contrat d'entretien | (3 012)         | (2 731)         |
|  | <b>3 675</b>    | <b>(10 437)</b> |
| <b>Investissement</b>  |                 |                 |
| Acquisition d'immobilisations  | (12 800)        | (8 443)         |
| Produit de la vente d'immobilisations  | 77              | 590             |
|  | <b>(12 723)</b> | <b>(7 853)</b>  |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie</b>                                | <b>1 958</b>    | <b>(3 687)</b>  |
| <b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>                                    | <b>2 458</b>    | <b>6 145</b>    |
| <b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>                                     | <b>4 416</b>    | <b>2 458</b>    |

*Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.*

**1. Mission de l'Organisation**

Ornge mène ses activités à partir de plusieurs bases situées en Ontario. Elle coordonne, à l'échelle de la province, tous les aspects du système de transport médical aérien, du programme de transport terrestre des patients en phase critique et de l'autorisation des transferts des patients entre les établissements de la province. Les présents états financiers consolidés regroupent les activités du groupe d'entités Ornge (« l'Organisation »). Ces entités comprennent Ornge, Ornge Issuer Trust, Ornge Foundation et les filiales en propriété exclusive d'Ornge, à savoir Ornge Global Air Inc. et 7506406 Canada Inc. Ornge est une société prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif*.

Ornge est un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « Loi ») et, à ce titre, bénéficie d'une exonération d'impôt conformément à l'article 149 de la Loi.

Le 12 février 2009, Ornge Issuer Trust (la « Fiducie ») a été constituée en entité ad hoc sous le régime des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie. Ornge est l'unique bénéficiaire de la Fiducie. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, la Fiducie est assujettie à l'impôt sur le revenu. 4495128 Canada Inc. est le nu-fiduciaire de la Fiducie.

Ornge Global Air Inc. (« Ornge Air ») et sa filiale en propriété exclusive 7506406 Canada Inc. (« 7506406 ») sont des entités à but lucratif constituées sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Les entités fournissent des services de transport par avion à voilure tournante et par avion à voilure fixe pour le compte de l'Organisation. Conformément à la Loi et au *Règlement de l'impôt sur le revenu*, Ornge Air et 7506406 sont assujetties à l'impôt sur le revenu.

Ornge Foundation est un organisme de bienfaisance enregistré et actuellement inactif.

L'Organisation est financée principalement par la province d'Ontario conformément à la convention d'exécution établie par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le « Ministère »). Cette convention décrit les droits et les obligations des deux parties à l'égard du financement fourni par le Ministère. Elle décrit également certaines normes et obligations de rendement qui établissent les résultats acceptables que l'Organisation doit obtenir à divers chapitres.

**2. Principales méthodes comptables**

Les présents états financiers consolidés, qui constituent une déclaration de la direction, ont été dressés conformément au *Manuel de comptabilité de Comptables Professionnels Agréés Canada pour le secteur public*, lequel énonce les principes comptables généralement reconnus pour les organismes à but non lucratif du secteur public au Canada. L'Organisation a choisi d'utiliser les normes relatives aux organismes à but non lucratif qui comprennent les chapitres SP 4200 à SP 4270. Les états financiers consolidés comprennent les principales méthodes comptables qui suivent :

***Périmètre de consolidation***

Tous les organismes à but non lucratif et à but lucratif contrôlés sont consolidés dans l'Organisation. Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs et les activités de ces entités, telles qu'elles sont définies à la note 1. Les opérations et les soldes entre les entités ont été éliminés pour l'établissement des états financiers consolidés.

***Instruments financiers***

L'Organisation comptabilise ses instruments financiers lorsqu'elle devient partie à leurs dispositions contractuelles. Tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et sont ultérieurement évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

La juste valeur est déterminée par le montant qui serait payé dans le cadre d'une opération conclue dans des conditions de concurrence normale entre des parties consentantes, ce montant reposant sur le cours du marché, lorsqu'il est disponible. Les opérations d'achat ou de vente de ces éléments sont comptabilisées à la date où elles sont effectuées. Les gains nets et les pertes nettes découlant de la variation de la juste valeur sont comptabilisés à l'état des gains et pertes de réévaluation. À l'exception des instruments désignés à la juste valeur, tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur comprennent la trésorerie et la trésorerie affectée. Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les débiteurs.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

***Instruments financiers*** (suite)

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'emprunt à court terme, les créditeurs et charges à payer, la dette à long terme ainsi que l'obligation au titre du contrat d'entretien.

Les coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'acquisition, à l'émission ou à la prise en charge d'instruments financiers ultérieurement évalués à la juste valeur sont immédiatement comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Autrement, les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti.

Tous les actifs financiers sont soumis annuellement à un test de dépréciation. Toute dépréciation jugée durable est comptabilisée à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les réductions de valeur des actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti pour refléter les pertes de valeur peuvent faire l'objet de reprises s'il y a une hausse ultérieure de la valeur afin de les ramener à leur coût initial. Les reprises de toute réévaluation nette d'actifs financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation.

***Trésorerie***

La trésorerie comprend les soldes bancaires. La trésorerie grevée d'affectations qui ne peut être utilisée pour les besoins courants est comptabilisée dans la trésorerie affectée.

***Stocks***

Les stocks de l'Organisation comprennent des pièces d'avions et des fournitures médicales, lesquelles sont évaluées au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Ces stocks sont consommés dans le cours normal des activités et ne sont pas destinés à la vente.

***Immobilisations***

Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé.

Les immobilisations en cours de construction se composent d'immobilisations construites pour le compte de l'Organisation. L'amortissement n'est comptabilisé qu'au moment où les travaux de construction sont pratiquement achevés et que les immobilisations sont prêtes à être utilisées.

Au moment de la mise hors service d'une immobilisation, la valeur comptable et l'amortissement cumulé de l'immobilisation sont supprimés des comptes d'immobilisations. Toutes les pertes subies au moment de la mise hors service ou de l'abandon sont comptabilisées à titre de charges à l'exercice au cours duquel l'immobilisation a été mise hors service ou abandonnée.

Lorsqu'une immobilisation n'a plus de potentiel de service à long terme pour l'Organisation, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charge à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

Les immobilisations sont classées comme destinées à la vente lorsque tous les critères énoncés au paragraphe SP 1201.055 sont remplis. L'Organisation évalue les immobilisations destinées à la vente à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des frais de vente, selon la moins élevée des deux. Les gains ou les pertes sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats et des variations de l'actif net.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

***Immobilisations*** (suite)

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations sur leur durée de vie utile estimative, comme suit :

|   | <b>Méthode</b> | <b>Période</b>       |
|---|----------------|----------------------|
| Immeuble  | Linéaire       | De 10 à 40 ans       |
| Matériel et véhicules                             | Linéaire       | De 3 à 5 ans         |
| Matériel informatique et logiciels                | Linéaire       | 3 ans                |
| Cellules d'avion                                  | Linéaire       | De 20 à 30 ans       |
| Moteurs d'avion                                   | Linéaire       | 20 ans               |
| Produits avioniques et pièces de rechange d'avion | Linéaire       | De 5 à 30 ans        |
| Améliorations locatives                           | Linéaire       | Sur la durée du bail |

***Entretien et réparations***

L'Organisation a conclu des contrats d'entretien à long terme pour les moteurs d'avion à voilure fixe et tournante, les cellules d'avion à voilure tournante et les produits avioniques à voilure fixe et tournante. Les coûts sont fondés sur un tarif horaire contractuel multiplié par le nombre d'heures de vol (sous réserve d'un nombre d'heures minimum) ou sur un montant annuel déterminé. Les coûts d'entretien qui ne sont pas couverts par les contrats d'entretien à long terme sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Certains contrats d'entretien à long terme que l'Organisation a conclus comportent des clauses de dépôt. Le dépôt est établi selon le nombre d'heures de vol de l'aéronef avant son inscription au programme d'entretien à long terme. Les paiements liés à la clause de dépôt sont initialement capitalisés, puis ensuite comptabilisés en charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat ou sur la durée de vie utile.

***Comptabilisation des produits***

L'Organisation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. L'Organisation tire la majeure partie de ses produits du Ministère, aux termes de l'entente qu'elle a conclue avec lui. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits pour l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement sûr.

Les dons non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus, et les dons affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les autres produits proviennent notamment des transferts d'organes et de la facturation des services non couverts par l'Assurance-santé de l'Ontario, et ils sont comptabilisés à titre de produits lorsque les services sont fournis, que les montants peuvent être estimés de manière raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement sûr.

***Conversion de devises***

Les montants des opérations libellées en devises sont convertis en dollars canadiens, selon le taux de change en vigueur à la date de l'opération. La valeur comptable des actifs et passifs monétaires ainsi que des éléments non monétaires compris dans la catégorie des éléments évalués à la juste valeur reflète les taux de change en vigueur à la date de l'état consolidé de la situation financière.

Les gains et les pertes de change non réalisés sont comptabilisés à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Au cours de la période de règlement, le montant cumulé des gains et des pertes de réévaluation fait l'objet d'une écriture de contrepassation à l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, et les gains et les pertes de change sont reclassés dans l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

***Avantages sociaux futurs***

Les programmes d'avantages sociaux futurs qu'offre l'Organisation à ses employés comprennent un régime à prestations déterminées interentreprises, un régime à cotisations déterminées et un programme de congés de maladie sans acquisition de droits.

Certains employés à temps plein de l'Organisation adhèrent au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « Régime »), qui constitue un régime de retraite à prestations déterminées interentreprises. La comptabilité des cotisations déterminées est appliquée pour comptabiliser la quote-part de l'Organisation dans un régime à prestations déterminées interentreprises.

L'Organisation cotise à un régime de retraite à cotisations déterminées pour certains employés. Les cotisations sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

L'Organisation offre des programmes de congés de maladie sans acquisition de droits aux employés syndiqués affectés aux avions à voilure tournante et à voilure fixe, au personnel paramédical et au personnel du centre de contrôle des opérations. Elle comptabilise un passif et une charge pour ces programmes de congés de maladie qui s'accumulent dans la période au cours de laquelle les employés fournissent des services à l'Organisation en échange de prestations. La période de service correspond à la période allant de la date à laquelle l'employé devient admissible aux prestations (généralement la date d'embauche) à la date prévue du versement des prestations.

De plus, l'Organisation propose un programme de congés de maladie pour les employés non syndiqués. Toutefois, ces congés ne s'acquièrent pas ni ne s'accumulent au-delà de 12 mois après leur acquisition. Ainsi, l'Organisation comptabilise une charge lorsque l'obligation (le congé de maladie) de l'Organisation survient.

***Ventilation des charges***

L'Organisation a mis sur pied un programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique. Les coûts du programme comprennent les charges de personnel, les frais de locaux et les autres charges qui sont directement attribuables à sa prestation. L'Organisation assume également certains frais de soutien généraux qui se rapportent à la fois à l'administration de l'Organisation et à celle du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique.

L'Organisation ventile une partie de ses charges de fonctionnement général en déterminant sur quelle base la répartition de chaque type de charge doit se faire, et elle applique cette même base d'un exercice à l'autre.

***Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)***

La préparation d'états financiers consolidés en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés, sur les actifs et passifs éventuels présentés à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges comptabilisés pendant la période visée par les états financiers. Des estimations importantes sont nécessaires pour déterminer la durée de vie utile des immobilisations, la méthode d'amortissement des immobilisations appropriée, l'existence potentielle d'une dépréciation des actifs et les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits.

L'évaluation du régime de congés de maladie sans acquisition de droits est fondée sur des hypothèses actuarielles. Les hypothèses actuarielles relatives au régime de congés de maladie sans acquisition de droits sont formulées à partir des renseignements sur l'adhésion et de modèles actuariels. L'évaluation des actifs détenus en vue de la vente est fondée sur le produit attendu de la vente.

Ces estimations et hypothèses sont revues périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont présentés dans l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net des périodes pendant lesquelles ils se produisent.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

***Incertitude relative à la mesure (utilisation d'estimations)*** (suite)

Le montant des produits comptabilisés provenant du Ministère requiert diverses estimations. D'après la convention d'exécution conclue entre Ornge et le Ministère, si l'Organisation ne respecte pas ses critères ou obligations d'exécution, le Ministère est en droit d'ajuster le financement qui est versé à l'Organisation. Le Ministère n'est pas tenu de communiquer certains ajustements de financement tant que les données de fin d'exercice ne lui ont pas été soumises. Comme ces données ne sont soumises qu'une fois les états financiers consolidés dressés, le montant du financement accordé par le Ministère pour l'exercice peut être revu à la hausse ou à la baisse après la date de clôture. Le montant des produits comptabilisés dans les présents états financiers consolidés est établi à partir des meilleures estimations de la direction au sujet des sommes gagnées au cours de l'exercice.

**3. Trésorerie affectée**

La trésorerie affectée comprend les éléments suivants :

|  | <b>2019</b> | <b>2018</b> |
|--|-------------|-------------|
| Dépôt auprès de BNY Trust Company of Canada (le « Fiduciaire ») relativement à une obligation hypothécaire de premier rang et de série A (représentant trois mois de service de la dette) (note 9) | <b>400</b>  | 400         |

**4. Stocks**

Les stocks comprennent ce qui suit :

|                       | <b>2019</b>  | <b>2018</b> |
|-----------------------|--------------|-------------|
| Pièces d'avion        | <b>6 317</b> | 6 498       |
| Fournitures médicales | <b>907</b>   | 859         |
|                       | <b>7 224</b> | 7 357       |

**5. Immobilisations**

Les immobilisations comprennent ce qui suit :

|   | <b>Coût</b>    | <b>Amortissement<br/>cumulé</b> | <b>2019<br/>Valeur<br/>comptable nette</b> |
|---|----------------|---------------------------------|--|
| Terrains  | 3 243          | -                               | 3 243                                      |
| Immeubles   | 22 266         | 11 009                          | 11 257                                     |
| Matériel et véhicules                             | 19 028         | 13 786                          | 5 242                                      |
| Matériel informatique et logiciels                | 9 361          | 7 953                           | 1 408                                      |
| Cellules d'avion                                  | 146 685        | 30 719                          | 115 966                                    |
| Moteurs d'avion                                   | 38 299         | 12 152                          | 26 147                                     |
| Produits avioniques et pièces de rechange d'avion | 11 541         | 6 949                           | 4 592                                      |
| Améliorations locatives                           | 4 113          | 1 815                           | 2 298                                      |
| Immobilisations en cours de construction          | 9 003          | -                               | 9 003                                      |
|   | <b>263 539</b> | <b>84 383</b>                   | <b>179 156</b>                             |

|   | <b>Coût</b>    | <b>Amortissement<br/>cumulé</b> | <b>2018<br/>Valeur<br/>comptable nette</b> |
|---|----------------|---------------------------------|--|
| Terrains  | 3 243          | -                               | 3 243                                      |
| Immeubles   | 22 018         | 9 867                           | 12 151                                     |
| Matériel et véhicules                             | 18 401         | 12 865                          | 5 536                                      |
| Matériel informatique et logiciels                | 8 837          | 7 254                           | 1 583                                      |
| Cellules d'avion                                  | 142 973        | 26 740                          | 116 233                                    |
| Moteurs d'avion                                   | 38 299         | 10 620                          | 27 679                                     |
| Produits avioniques et pièces de rechange d'avion | 11 539         | 6 277                           | 5 262                                      |
| Améliorations locatives                           | 2 469          | 1 170                           | 1 299                                      |
| Immobilisations en cours de construction          | 4 617          | -                               | 4 617                                      |
|   | <b>252 396</b> | <b>74 793</b>                   | <b>177 603</b>                             |

L'Organisation a comptabilisé, en réduction du coût, une dépréciation de néant (141 \$ en 2018). L'Organisation a également réalisé un gain de 39 \$ (585 \$ en 2018) à la cession d'immobilisations.

**6. Contrat d'entretien et autres contrats**

Au cours de l'exercice 2018, l'Organisation a conclu, pour ses moteurs d'avion à voilure tournante, un contrat pour un programme d'entretien se terminant au bout de 20 ans ou à la fin de la révision du deuxième moteur, selon la plus rapprochée des deux dates. Elle a également conclu au cours de l'exercice 2017 un contrat visant un programme d'entretien de six ans pour ses cellules d'avion à voilure tournante. Aux termes de ces ententes, les clauses de dépôt sont capitalisées et amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie du contrat ou du potentiel de service.

|   | <b>2019</b>    | <b>2018</b> |
|---|----------------|-------------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice   | <b>28 646</b>  | 13 693      |
| Clause de dépôt pour le contrat d'entretien comptabilisé au cours de l'exercice | -              | 18 706      |
| Moins : amortissement et autre  | <b>(3 544)</b> | (3 753)     |
|   | <b>25 102</b>  | 28 646      |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an   | <b>(3 683)</b> | (3 666)     |
|   | <b>21 419</b>  | 24 980      |

**7. Emprunt à court terme**

Le 15 décembre 2016, l'Organisation a conclu une facilité de crédit non garantie à court terme pour financer ses besoins généraux. La facilité de crédit consiste en une facilité renouvelable permettant d'emprunter jusqu'à 40 000 \$ au taux préférentiel bancaire diminué de 0,50 % par année. Elle n'est pas garantie et arrive à échéance le 15 décembre 2019, avec possibilité de la prolonger de deux années supplémentaires. Au 31 mars 2019, le solde à payer sur cette facilité s'établissait à 4 000 \$.

L'emprunt à court terme comprend des acceptations bancaires à payer de 20 000 \$ venant à échéance le 15 avril 2019 et portant intérêt au taux d'actualisation applicable aux acceptations bancaires.

**8. Avantages sociaux futurs**

L'Organisation accorde aux employés syndiqués un nombre donné de jours par année qu'ils peuvent utiliser comme congés rémunérés en cas de maladie ou de blessure. Ces employés peuvent accumuler les jours de congé de maladie non utilisés chaque année jusqu'à concurrence du maximum prévu par leur convention collective. Les congés accumulés peuvent être utilisés au cours des années ultérieures si la durée du congé de maladie ou du congé pour blessure dépasse le nombre de jours de congé attribués pour l'année en cours. Les jours de congé de maladie sont rémunérés au taux de salaire en vigueur au moment de leur utilisation.

**8. Avantages sociaux futurs (suite)**

Tous les calculs et toutes les autres informations à fournir sont établis en date du 31 mars 2019, soit la date d'évaluation aux fins comptables.

|  | <b>2019</b>  | <b>2018</b>  |
|--|--------------|--------------|
| <b>Passifs liés aux avantages sociaux futurs</b>               |              |              |
| Obligations au titre des avantages sociaux futurs acquis       | 1 311        | 1 168        |
| Gain actuariel non amorti à la clôture de l'exercice           | 188          | 200          |
|  | <b>1 499</b> | <b>1 368</b> |
| <b>Charges liées aux avantages sociaux futurs</b>              |              |              |
| Coût des avantages sociaux pour l'exercice considéré           | 605          | 575          |
| Intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées | 24           | 28           |
|  | <b>629</b>   | <b>603</b>   |

La principale hypothèse actuarielle retenue pour évaluer les obligations de l'Organisation au titre des prestations constituées relatives aux congés de maladie sans acquisition de droits est la suivante : un taux d'actualisation de 2,90 % (2,90 % en 2018).

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour évaluer les charges de l'Organisation relatives aux congés de maladie qui ne s'acquièrent pas se présentent comme suit : un taux d'actualisation de 2,90 % (2,90 % en 2018) et une augmentation du coût des salaires de 2,50 % (2,50 % en 2018).

**9. Dette à long terme**

|  | <b>2019</b>    | <b>2018</b> |
|--|----------------|-------------|
| Débiteure non garantie, série A <sup>a)</sup>                  | 225 497        | 234 343     |
| Obligation hypothécaire de premier rang, série A <sup>b)</sup> | 22 320         | 22 687      |
|  | <b>247 817</b> | 257 030     |
| Moins : coûts de transaction non amortis                       | (1 797)        | (1 957)     |
|  | <b>246 020</b> | 255 073     |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an                        | (9 747)        | (9 213)     |
|  | <b>236 273</b> | 245 860     |

**9. Dette à long terme (suite)**

Les remboursements de capital sur la dette à long terme au cours de chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont estimés comme suit :

|              |                |
|--------------|----------------|
| 2020         | 9 747          |
| 2021         | 10 360         |
| 2022         | 11 202         |
| 2023         | 11 852         |
| 2024         | 12 539         |
| Par la suite | 192 117        |
| <hr/>        |                |
| <b>Total</b> | <b>247 817</b> |

Les intérêts courus compris dans les créditeurs et charges à payer se chiffraient à 3 895 \$ (4 058 \$ en 2018).

- a) Le 11 juin 2009, l'Organisation a émis une débenture non garantie de série A (la « débenture ») d'un montant de 275 000 \$ pour financer l'acquisition de certains aéronefs à voilure fixe et à voilure tournante et de leur infrastructure connexe, et pour financer ses besoins généraux. L'intérêt sur la débenture, qui s'établit à 5,727 % par année, est calculé une fois l'an, et des versements de capital et d'intérêts combinés de 11 071 \$ doivent être faits tous les six mois. La débenture arrive à échéance le 11 juin 2034.

Les coûts de transaction liés à l'émission de la débenture, y compris les honoraires, se sont établis à 2 549 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de la débenture et sont amortis sur la durée de vie de celle-ci, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Au 31 mars 2019, la juste valeur marchande de la débenture était de 262 551 \$ (271 136 \$ en 2018). Le rendement sur un placement privé similaire serait de 3,53 % (3,72 % en 2018). Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le prix indiqué représente la valeur théorique de la débenture.

L'Organisation est assujettie à certaines clauses restrictives liées à la débenture. Au cours de la période considérée, l'Organisation respectait toutes les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie.

- b) Le 31 janvier 2011, l'Organisation a émis une obligation de premier rang de série A (l'« obligation ») d'un montant de 23 877 \$ pour financer le bâtiment où se trouve son siège social. L'intérêt sur l'obligation, qui s'établit à 5,60 % par année, est calculé deux fois l'an, et des versements de capital et d'intérêts combinés de 134 \$ doivent être faits tous les mois. L'obligation arrive à échéance le 31 janvier 2036. Un prêt hypothécaire et une sûreté réelle visant l'immeuble du siège social de l'Organisation, les terrains et les aménagements connexes d'une valeur comptable de 13 290 \$, et tous les avantages qui seront tirés de ces actifs, y compris de leur location, servent de garantie à l'obligation.

Les coûts de transaction liés à l'émission de l'obligation, y compris les honoraires, se sont établis à 684 \$. Ces coûts ont été portés en réduction du montant de l'obligation et sont amortis sur la durée de vie de l'obligation, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

L'Organisation peut rembourser une partie ou la totalité de l'obligation en tout temps avant son échéance à un prix fondé sur le montant du capital en cours, majoré d'une prime d'indemnisation, et sur les intérêts courus et impayés.

Puisqu'il n'y a aucun marché secondaire actif pour cette émission, le cours de l'obligation sera toujours fixé à la valeur nominale, et son rendement correspondra au taux en vigueur à l'émission, soit 5,60 %.

L'Organisation est assujettie à certaines clauses restrictives associées à l'obligation. Au cours de la période considérée, l'Organisation respectait toutes les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie.

**10. Obligation au titre du contrat d'entretien**

|  | <b>2019</b>    | <b>2018</b> |
|--|----------------|-------------|
| Programme d'entretien des moteurs d'avion          | <b>15 313</b>  | 18 706      |
| Réévaluation de change et autres réévaluations     | <b>493</b>     | (662)       |
| Moins : Paiements effectués au cours de l'exercice | <b>(3 012)</b> | (2 731)     |
|  | <b>12 794</b>  | 15 313      |
| Moins : tranche échéant à moins d'un an            | <b>(4 282)</b> | (3 333)     |
|  | <b>8 512</b>   | 11 980      |

Les paiements contractuels du solde du capital liés à la clause de dépôt se présentent comme suit :

|              |               |
|--------------|---------------|
| 2020         | 4 282         |
| 2021         | 4 069         |
| 2022         | 4 443         |
| <b>Total</b> | <b>12 794</b> |

**11. Instruments financiers**

Dans le cadre de ses activités, l'Organisation détient un certain nombre d'instruments financiers qui l'exposent à un risque de taux d'intérêt, de change, de crédit et d'illiquidité. L'exposition au risque et les objectifs, les politiques et les procédures de la direction pour les évaluer et les gérer n'ont pas changé de manière importante au cours de l'exercice.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque de perte financière couru par l'Organisation si une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas de ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des instruments financiers de l'Organisation représente le mieux l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

|                     | <b>2019</b>   | <b>2018</b> |
|---------------------|---------------|-------------|
| Trésorerie          | <b>4 416</b>  | 2 458       |
| Trésorerie affectée | <b>400</b>    | 400         |
| Débiteurs           | <b>27 101</b> | 5 693       |
|                     | <b>31 917</b> | 8 551       |

**11. Instruments financiers (suite)**

***Risque d'illiquidité***

L'Organisation reçoit la majorité de ses produits d'exploitation du Ministère. Elle est liée par une convention d'exécution conclue avec le Ministère, qui fournit des fonds à l'Organisation pour la prestation des services prévus par la convention d'exécution. L'Organisation est exposée au risque lié à la disponibilité des liquidités nécessaires pour pouvoir continuer à fournir les services prévus aux termes de la convention d'exécution.

Pour atténuer le risque d'illiquidité, l'Organisation s'assure de bien gérer les liquidités disponibles. Elle dispose d'une facilité de crédit à court terme non garantie qu'elle utilise lorsque le financement ministériel ne suffit pas à couvrir ses dépenses de fonctionnement (se reporter à la note 7).

L'Organisation assure un suivi rigoureux de ses besoins en liquidités d'après ses prévisions financières.

***Risque de change***

Le risque de change est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs provenant d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change. Dans le but de gérer les risques liés aux fluctuations du taux de change, l'Organisation effectue un suivi des taux de change en vigueur et des fluctuations afin de gérer ses créditeurs et charges à payer.

L'Organisation conclut des opérations d'achat et de demande en garantie libellées en dollars américains, dont les soldes connexes des créditeurs sont assujettis à la variation des taux de change. Au 31 mars 2019, les éléments suivants étaient libellés en dollars américains :

|  | <b>2019</b>                     | <b>2018</b>                     |
|--|---------------------------------|---------------------------------|
|  | <b>\$ US</b>                    | <b>\$ US</b>                    |
|  | <b>(en milliers de dollars)</b> | <b>(en milliers de dollars)</b> |
| Créditeurs et charges à payer              | <b>11 671</b>                   | 14 939                          |
| Obligation au titre du contrat d'entretien | <b>9 574</b>                    | 11 876                          |

Une variation de 1 % du taux de change du dollar américain se traduirait par une variation d'environ 284 \$ des créditeurs et charges à payer ainsi que des obligations au titre du contrat d'entretien, ce qui entraînerait une variation d'environ 284 \$ du déficit net non affecté ainsi que des gains et des pertes de réévaluation cumulés.

***Risque de taux d'intérêt***

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier subisse une incidence défavorable par suite d'une variation des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché peuvent avoir une incidence sur les flux de trésorerie liés à certains actifs financiers et passifs financiers, ce qu'il est convenu d'appeler le risque de flux de trésorerie, et sur la juste valeur d'autres actifs financiers ou passifs financiers, c'est-à-dire le risque de prix.

L'Organisation est exposée au risque de taux d'intérêt par sa dette à long terme. Une variation du taux d'intérêt sur la dette à long terme aurait une incidence sur la juste valeur de la dette, mais serait sans incidence sur les états financiers consolidés étant donné que la dette est évaluée au coût amorti et à un taux d'intérêt fixe.

***Risque lié aux prix des produits de base***

L'Organisation a besoin d'importantes quantités de carburant d'aviation pour l'exploitation de sa flotte d'aéronefs. Elle est donc exposée au risque lié aux prix des produits de base découlant de la variation des prix du carburant d'aviation sur le marché. Le prix du carburant d'aviation est sensible au prix du pétrole brut, aux coûts de raffinage et aux coûts de livraison, entre autres choses. Au 31 mars 2019, l'Organisation n'avait conclu aucun contrat pour couvrir ce risque.

**11. Instruments financiers (suite)**

***Juste valeur des instruments financiers***

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour effectuer chaque évaluation. Cette hiérarchie se compose des niveaux suivants :

Niveau 1 : Prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Données autres que des prix cotés sur des marchés actifs qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 : Données non observables pour lesquelles il existe peu de données de marché sinon aucune, ce qui oblige l'Organisation à poser ses propres hypothèses.

La hiérarchie des évaluations à la juste valeur nécessite l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel d'importantes données ont été prises en compte dans l'évaluation à la juste valeur.

La trésorerie et la trésorerie affectée que l'Organisation détenait au 31 mars 2019 sont classées au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs, tandis que la juste valeur marchande de la dette à long terme présentée est classée au niveau 2.

**12. Charges du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique**

Les charges du programme de services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique se composent des coûts directs du programme et des frais de soutien généraux, qui sont ventilés comme suit :

|   | <b>2019</b>   | <b>2018</b> |
|---|---------------|-------------|
| Coûts directs du programme – Services d'ambulance terrestre pour patients en phase critique | <b>12 981</b> | 13 035      |
| Répartition des frais d'administration  | <b>820</b>    | 811         |
|   | <b>13 801</b> | 13 846      |

**13. Engagements**

L'Organisation a conclu divers accords d'exploitation en vue de recevoir des services pour l'aider dans ses activités de transport médical. Elle est également liée par des baux à long terme pour des locaux situés dans diverses bases en Ontario. Les paiements annuels minimaux estimatifs se présentent comme suit :

|                  |               |
|------------------|---------------|
| Moins d'un an    | 22 056        |
| De un à cinq ans | 36 017        |
| Plus de cinq ans | 3 773         |
|                  | <b>61 846</b> |

**14. Éventualités**

L'Organisation fait l'objet de réclamations et de réclamations éventuelles. Dans les cas où la responsabilité potentielle peut être établie, la direction estime que le règlement final des réclamations ne dépassera pas de beaucoup les montants inscrits dans les comptes. Dans d'autres cas, l'issue des réclamations ne peut être déterminée pour le moment. Toute perte additionnelle liée aux réclamations sera comptabilisée à l'exercice au cours duquel la responsabilité sera établie ou qu'un redressement du montant comptabilisé sera jugé nécessaire.

L'Organisation participe au Healthcare Insurance Reciprocal of Canada (« HIROC »). Le HIROC assure collectivement les risques d'assurance responsabilité civile de ses membres. Tous les membres paient une prime annuelle établie par un actuaire. Ils peuvent devoir payer une prime pour les pertes subies, le cas échéant, par le groupe pour les années au cours desquelles ils ont été membres. Il y a d'autres réclamations couvertes par le HIROC. La direction est d'avis que tous les montants à payer en rapport avec ces réclamations sont adéquatement couverts.

**15. Régimes de retraite**

Certains employés à temps plein de l'Organisation sont admissibles au Régime de rentes des hôpitaux de l'Ontario (le « Régime »), un régime de retraite contributif interentreprises à prestations déterminées fondées sur le salaire moyen de fin de carrière. Le Régime est considéré comme un régime à cotisations déterminées selon les normes comptables relatives aux régimes interentreprises. La cotisation de l'Organisation au Régime au cours de l'exercice a été de 3 379 \$ (3 574 \$ en 2018) et est comprise dans les salaires et charges de personnel et les programmes spécialement financés à l'état consolidé des résultats et des variations du déficit net. Les cotisations faites par l'Organisation correspondent aux besoins de capitalisation du Régime. La plus récente évaluation aux fins de présentation de l'information financière effectuée par le régime en date du 31 décembre 2018 présentait des actifs nets disponibles pour des prestations de 79 019 M\$ et des obligations de retraite de 65 128 M\$, soit un excédent de 13 891 M\$.

L'Organisation offre également un régime de retraite à cotisations déterminées aux employés de certains groupes. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2019, l'Organisation a versé à ce régime un montant global de 1 862 \$ (1 875 \$ en 2018) qui a été comptabilisé en charges.